

Pêches maritimes professionnelles



Le secteur économique des pêches maritimes génère plusieurs milliers d'emplois directs et indirects à l'échelle de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). Ses implantations, ainsi que les activités à terre induites dans les villes portuaires, contribuent à la création des richesses des territoires concernés.

Les armements importants armant en grande pêche ou en pêche au large y contribuent très largement (La Compagnie des pêches à Saint-Malo, Porcher à Saint-Brieuc, La Houle et Armement bigouden au Guilvinec, Scapêche et APAK à Lorient, ACAV aux Sables d'Olonne, etc.) mais il ne faut pas pour autant passer sous silence le poids des nombreux navires artisans armés en pêche au large, en pêche côtière ou en petite pêche.

L'année 2020 a été particulièrement tendue avec la crise de la Covid-19 (cf page 29) et les aléas du Brexit. La crise qui a démontré l'interdépendance entre les différents acteurs liés à la pêche, armements, criées, transformateurs et distribution a imposé une certaine solidarité et confirmé tout l'intérêt de la structuration de la filière pêche et de l'échange d'information.

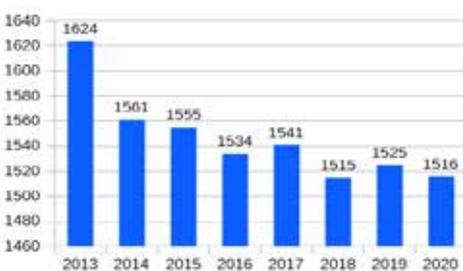
Concernant le Brexit, les négociations pour organiser la mise en œuvre de l'accord négocié avec l'Union européenne et ratifié en janvier 2020 se sont poursuivies tout au long de l'année. Elles ont abouti fin 2020 à l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, entrant

en vigueur le 1er janvier 2021. Les déclinaisons de cet accord concernant les accès aux eaux du Royaume-Uni, dont aux îles anglo-normandes, ainsi que les modalités de soutien financier des entreprises de pêche et de mareyage, restent à préciser au cours de l'année 2021. Toute la filière pêche est impactée. Les enjeux portent sur l'accès aux eaux britanniques, mais aussi sur la gestion des quotas et leur éventuel report vers d'autres zones de pêche dans les eaux françaises, notamment dans le golfe de Gascogne que sur les conséquences en matière de cohabitation entre métiers et de risques potentiels de troubles à l'ordre public en mer, de concurrence des différences de réglementation, de l'effet des variations de la livre sterling sur la compétitivité des entreprises ou de la stabilité des marchés et des équilibres portuaires.

40 % des navires⁽¹⁾ de pêche de métropole

1 516 navires actifs immatriculés en 2020 : leur nombre a diminué de 16 % en 10 ans.

Une hausse des projets de construction favorisée par un coût de carburant stable et une bonne valorisation des produits de la mer a été constatée ces dernières années.



Une situation économique saine est nécessaire pour voir se déve-

lopper de nouveaux projets.

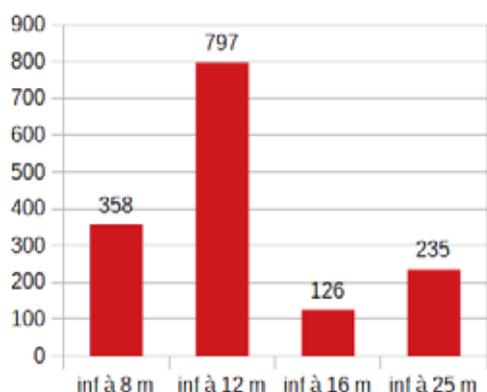
Parmi les enjeux des navires neufs : la sécurité à bord, l'économie en carburant et la réduction de l'impact environnemental, la valorisation des produits et des déchets issus de la pêche, l'amélioration des conditions de travail et l'attractivité des métiers.



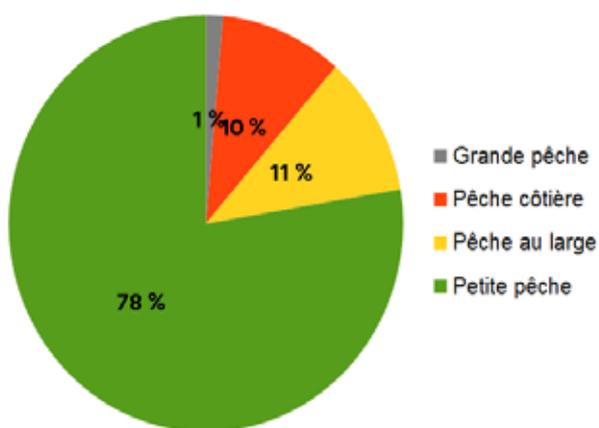
(1) Navires actifs au moins un jour en 2020 ; cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires. *Source : DGITM/DAM/SDSI*

18 mises en service⁽²⁾ de navires de pêche ont eu lieu en 2020.

Répartition des navires par longueur



Répartition des navires par genre de navigation



Source : DGITM/DAM/SDSI

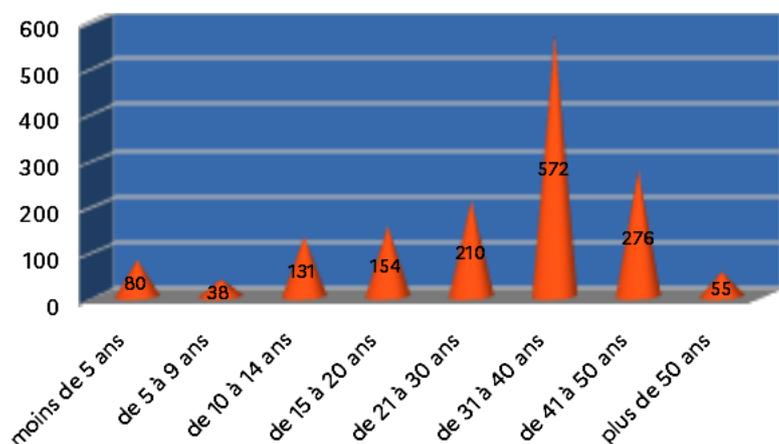
| Flottille | Représentativité (%) |
|--------------------------------|----------------------|
| Chalutiers (exclusifs) | 18 |
| Dragueurs | 14 |
| Chalutiers (non exclusifs) | 10 |
| Fileyeurs | 12 |
| Tamiseurs | 9 |
| Fileyeurs caseyeurs | 9 |
| Métiers de l'hameçon | 7 |
| Caseyeurs | 5 |
| Caseyeurs métiers de l'hameçon | 5 |
| Fileyeurs métiers de l'hameçon | 4 |
| Divers métiers côtiers | 4 |
| Bolincheurs | 1 |
| Senneurs de fond | 1 |
| Senneurs tropicaux | 1 |

Partition de la flotte active à la pêche prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés. La flotte est subdivisée en flottilles (groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires : mêmes métiers ou combinaisons de métiers). Cela permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

Ifremer. *Système d'Informations Halieutiques (2020). Région Pays de la Loire. 2019. Activité des navires de pêche.* <https://archimer.ifremer.fr/doc/00650/76235/>

| Somme de la puissance propulsive par longueur hors tout (kW) | | | | |
|--|------------|-------------|-------------|---------|
| < 12 mètres | <16 mètres | < 25 mètres | > 25 mètres | TOTAL |
| 119 096 | 18 018 | 74 642 | 94 137 | 305 893 |

Répartition des navires par âge



La moyenne d'âge des navires reste élevée, or plus le navire vieillit, plus il coûte cher en entretien et en carburant.

L'âge moyen des navires est de 29 ans.

27 % de navires de plus de 20 ans

38 % de navires de plus de 30 ans

(2) Visites de mise en service de navires neufs par un centre de sécurité des navires

Source : DGITM/DAM/SDSI

Le renouvellement de la flotte de pêche se heurte à plusieurs contraintes : coût élevé des navires, difficultés de financement malgré différentes options d'investissement (cf page 24), restrictions pesant sur l'activité de pêche professionnelle issues notamment des règles visant à protéger la ressource, difficultés inhérentes au métier de marin-pêcheur, faible visibilité sur l'activité et les résultats des entreprises et incertitudes liées au Brexit, deux causes accentuées en 2020.

Le PME, préalable indispensable
 Parmi les contraintes réglementaires figure la nécessaire obtention d'un permis de mise en exploitation d'un navire de pêche (PME)* préalable à tout mouve-

ment d'entrée ou de variation des capacités de pêche. Délivré par la DIRM NAMO, il est autorisé seulement à capacités de capture égales.

La réduction des capacités dites « flottantes » (non utilisées) et la connaissance par les armateurs de la disponibilité des capacités en puissance (kW) et en jauge (UMS) en amont de leur projet de modernisation permet, depuis 2017 une gestion plus dynamique des droits à produire.

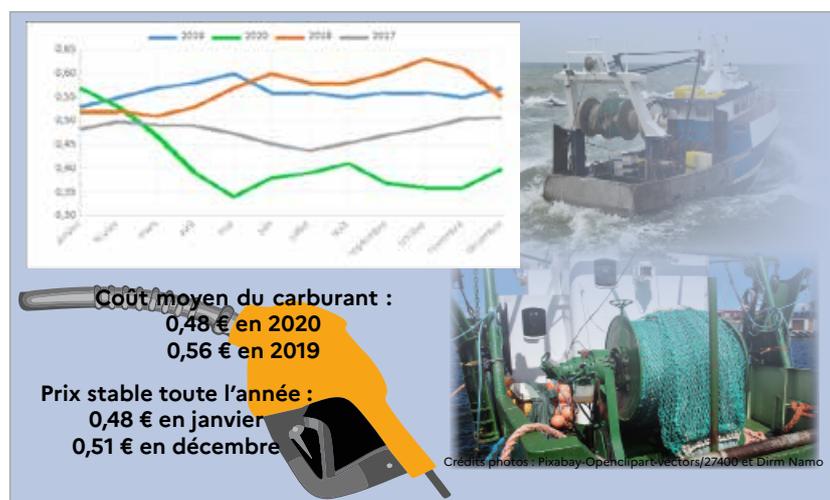
La DIRM NAMO organise les commissions régionales de gestion de la flotte de pêche (CRGF⁽¹⁾), siège de la concertation sur la mise en exploitation des navires.

63 PME
 65 réservations de capacités en 2020

Ces instances qui comptent notamment des représentants des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, des organisations de producteurs et des conseils régionaux se réunissent environ quatre fois par an pour classer les navires éligibles au contingent régional.

Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, quant à lui, est à l'initiative d'une étude prospective concernant le renouvellement des navires de la région (« Proliren »).

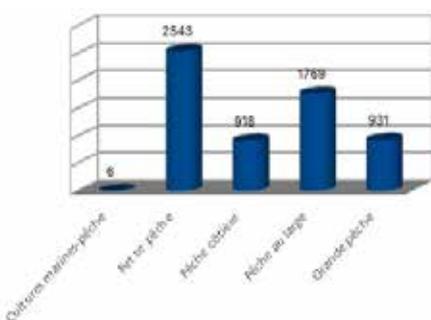
Baisse de 17 % du coût du carburant à la pêche



Le carburant peut représenter de 20 à 30 % des charges d'un chalutier.

Sa hausse peut donc perturber l'équilibre financier des entreprises, mais également le salaire des marins dont la majorité est rémunérée à la part.

46 % des marins-pêcheurs français



Les marins travaillent à la :

- ⊙ Petite pêche* (41 %)
- ⊙ Pêche au large* (29 %)
- ⊙ Pêche côtière* (15 %)
- ⊙ Grande pêche* (14 %)

L'accès à la profession est conditionné par la détention d'un titre de formation.

La rémunération à la part, particularité de la pêche professionnelle maritime, reste majoritaire, hors pêche industrielle. Elle consiste en une part sur le produit des ventes, après déduction de dépenses et charges (consommables) du produit brut pour former le produit net.

Par âge et par genre

| | -20 ans | -30 ans | -40 ans | -50 ans | -60 ans | +60 ans | TOTAL |
|-------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Grande pêche* | 11 | 171 | 231 | 265 | 231 | 22 | 931 |
| Pêche au large* | 70 | 289 | 311 | 549 | 501 | 49 | 1 769 |
| Pêche côtière* | 56 | 218 | 222 | 202 | 206 | 14 | 918 |
| Petite pêche* | 131 | 494 | 564 | 577 | 583 | 194 | 2 543 |
| Cultures marines-pêche* | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 6 |
| TOTAL | 268 | 1 172 | 1 331 | 1 593 | 1 524 | 279 | 6 167 |
| Soit en % | 4 % | 19 % | 22 % | 26 % | 25 % | 4 % | |

La part de la grande pêche augmente de 25 % et celle de la pêche au large diminue de 2 %.

Le métier de marin-pêcheur, perçu comme difficile et dangereux, avec une forte contrainte d'éloignement est confronté à un manque d'attractivité réel. Les difficultés économiques auxquelles fait face la pêche professionnelle peut également freiner les vocations.

De nombreux départs à la retraite d'ici 3 à 10 ans.

L'âge moyen des marins-pêcheurs reste élevé : 41 ans.

55 % d'entre eux ont plus de 40 ans (53 % des effectifs en 2010) et 29 % ont plus de 50 ans. Le renouvellement des marins-pêcheurs est un véritable enjeu pour la profession.

La tranche d'âge « moins de 20 ans à moins de 50 ans » a baissé de 7 % entre 2013 et 2020. Elle représentait 74 % des effectifs en 2013 contre 71 % en 2020.

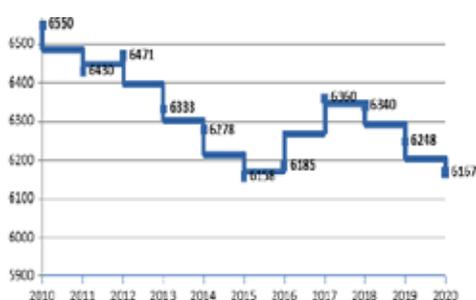
Le recours aux marins étrangers pallie en partie le manque de main-d'œuvre

Les marins étrangers représentent 11 % de l'effectif, contre une moyenne nationale de 16 %.

Avec une augmentation de 273 % par rapport à 2010, leur nombre poursuit une courbe nettement ascendante malgré un tassement ces dernières années.

81 % des marins étrangers sont issus de l'Union européenne, part qui augmente à nouveau (14 %) entre 2019 et 2020. Les 330 marins originaires d'Espagne représentent le plus gros contingent suivi par le Portugal (176) et la Pologne (31). Hors Union européenne, 95 marins sont originaires du Sénégal.

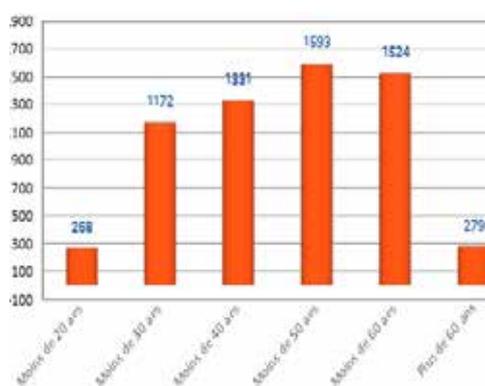
Évolution du nombre des marins-pêcheurs



De réelles perspectives de carrière, mais une baisse récurrente du nombre de marins

Ce secteur d'activité offre une réelle possibilité de promotion sociale. Les formations peuvent être rapides et qualifiantes. Les conditions de travail et de vie à bord se sont nettement améliorées, les fonctions peuvent être très diversifiées, le taux d'insertion y est excellent et la rémunération peut s'avérer très attractive. De plus, le réseau de formation offre une complémentarité réelle (cf page 15).

Les effectifs par âge



Cependant, le secteur connaît des difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation de la main-d'œuvre.

Le nombre de marins baisse régulièrement depuis plusieurs années (-6 % par rapport à 2010). Avec 1,3 % de baisse, l'érosion a repris en 2020, après trois années un peu plus favorables.

La plus forte chute concerne la pêche côtière* (-13 % depuis 2010). Sur la même période, la petite pêche* baisse de 12 %.

Les marins étrangers dans l'interrégion



70 % des femmes marins-pêcheurs en petite pêche*

Elles sont également :

- ⊙ 10 % à la pêche côtière*
- ⊙ 8 % à la pêche au large*
- ⊙ 9 % à la grande pêche*
- ⊙ 3 % en cultures marines-pêche*

Elles représentent 1,2 % des professionnels de l'interrégion.

Les 77 femmes marins-pêcheurs de l'interrégion représentent 43 % de ces professionnelles au niveau national.

Alors que les conditions de vie à bord des navires de pêche se sont améliorées ces dernières années et que le salaire à la part garantit un salaire équitable, les femmes embarquées font encore figure d'exception parmi les marins-pêcheurs.

« Les freins à la mixité et à l'égalité entre hommes et femmes, sont d'ordre :

- ⊙ Sociétal et culturel : remise en cause des représentations sur les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, environnement très masculin,
- ⊙ Économique : absence d'enjeux clairs pour la filière, la mixité

té n'est pas perçue comme une priorité,

- ⊙ Méthodologique : méconnaissance du sujet et absence d'outils pour repérer et traiter les inégalités ».

Source : FranceAgriMer, place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture en France-2017



Photo Laurent Mignaux/Terra

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs



État, profession et associations partenaires pour la sécurité et la santé des marins

Parmi les actions du service de santé des gens de mer de la DIRM NAMO qui concourent à la santé des marins et à la prévention :

- ⊙ Les visites à bord des navires professionnels à quai,
- ⊙ Des embarquements ponctuels,
- ⊙ Des interventions de formation médicale maritime dans les différentes structures d'enseignement maritime (formations initiales et continues).

Les téléconsultations avant embarquement ont été mises en place au début du confinement, pour la pêche à l'international (thoniers).

Une proposition de règlement intérieur type rédigé par les partenaires a été diffusée aux armements. Cet outil, fréquemment absent dans les entreprises de pêche artisanale, est un fondement essentiel de la politique de prévention des addictions. Il est indispensable à la mise en œuvre de mesures de dépistage d'imprégnation alcoolique par l'entreprise.

La charte de prévention des conduites addictives pour les

armements à la pêche a été signée par les armements bretons (environ 250 marins concernés par cette charte).

L'Institut maritime de prévention (IMP), constate une tendance générale à la baisse du nombre des accidents. Cette baisse entamée depuis quelques années est liée notamment à une meilleure prise de conscience des risques encourus et à une amélioration des conditions de travail.

L'IMP, association créée en 1992, dont le siège est situé à Lorient a pour objectif de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer.

14 743
visites
médicales
d'aptitude de
marins-pêcheurs

Une interprofession structurée

Deux structures interprofessionnelles existent désormais dans l'interrégion : Breizhmer en Bretagne dont le siège social est à Rennes et Loire océan filière pêche dans les Pays de la Loire (siège social est à Pornic). Concertation et anticipation sont les maîtres mots de ces structures qui visent à parler d'une seule voix et à avoir une plus grande représentativité.

Deux comités régionaux et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins* (CRPMEM) assurent la représentation et la promotion des intérêts des pêcheurs et des éleveurs marins. Ils participent à l'élaboration de la réglementation des pêches maritimes. La DIRM NAMO assure la tutelle administrative des CRPMEM.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Pêche de Bretagne réunit l'ensemble des acteurs de la filière bretonne. Instance de coordination, son objectif est d'assurer une gestion partagée et cohérente des ports de pêche, avec une stratégie commune d'investissement et de commercialisation. Cette nouvelle gouvernance associe aux côtés du conseil régional de Bretagne et des conseils départementaux, Lorient agglomération, l'État, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et les acteurs privés volontaires.

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services. L'interrégion en compte une vingtaine.

Une quinzaine de groupements de gestion assurent la gestion administrative des armements et les assistent dans la gestion des navires.

La DIRM NAMO assure la tutelle de six organisations de producteurs. Leur chiffre d'affaires global s'élevait en 2019 à 575 millions d'euros pour un tonnage de 244 800 tonnes.

- ⊙ OP Les pêcheurs de Bretagne (Quimper) : 662 adhérents en Bretagne et Loire-Atlantique.
- ⊙ OP Cobrenord (Saint-Quay-Portrieux) : 177 adhérents.
- ⊙ Orthongel (Concarneau) : quatre adhérents pratiquant la pêche thonière tropicale (Compagnie française de thon océanique, Saupiquet, Sapmer SA, Industria armatoriale tonniera).
- ⊙ OPPAN (Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutins (Noirmoutier) : 85 adhérents)
- ⊙ OP Vendée (Les Sables d'Olonne) : 127 adhérents.
- ⊙ OP Estuaires (Les Sables d'Olonne) : 169 adhérents, producteurs de cinq estuaires de la côte atlantique relevant de l'unité de gestion de l'anguille (UGA*) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise. Son objectif est de

réguler et de gérer la pêche de l'anguille (civelle*).

Présentes sur le volet de la commercialisation, les OP voient leurs attributions s'étoffer en matière de gestion et de suivi des quotas de leurs adhérents. Elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés. Elles conseillent les producteurs sur les pratiques durables, notamment en gérant collectivement les activités de leurs membres, les aident à faire correspondre l'offre et la demande et à créer de la valeur ajoutée. Elles sécurisent les ventes pour leurs adhérents, peuvent acheter en criée et disposent d'un mécanisme de stockage dont le prix de déclenchement par espèce est fixé par décret. Les produits sont alors redistribués sur le marché de la consommation humaine (congélation, produits élaborés, aide alimentaire), animale ou comme appât. Lors du confinement, ce mécanisme a été très sollicité.



Vente à la criée de Lorient, 2016, Arnaud Bouissou / Terra

Les ressources et la biodiversité, une responsabilité partagée

Au-delà des contraintes pour les navires déjà évoquées et des exigences imposées aux marins en matière de formation initiale ou continue (cf page 13), l'activité de pêche professionnelle est très encadrée.

L'encadrement de l'effort de pêche est assuré au niveau régional par la DIRM NAMO et les comités régionaux des pêches et des élevages marins (CRPMEM). Les mesures s'inscrivent dans la continuité de la réglementation européenne et de la réglementation nationale visant à gérer les stocks des principales espèces.

1 046
autorisations de
pêche en mer
en 2020

La DIRM NAMO, par délégation des préfets des régions Bretagne et Pays de la Loire, délivre des autorisations de pêche sur des espèces d'intérêt européen ou national (autorisations européennes et nationales) et sur des stocks locaux (seiche, lançon, algues de rive, etc.) ou sur des engins de pêche dans les eaux côtières.

Elle rend également obligatoires, par arrêtés du préfet de région, les nombreuses délibérations des CRPMEM relatives à la réglementation des pêches pour une meilleure gestion de la ressource. Ainsi, de nombreuses espèces mais aussi les engins de pêche font désormais l'objet de li-

62 arrêtés
préfectoraux de
réglementation
des pêches

cences attribuées par la profession.

Au niveau national, le comité national des pêches maritimes et des élevages marins fonctionne de la même façon. Depuis 2019, il a ainsi décidé de limiter les captures de bar du golfe de Gascogne afin de sécuriser l'approvisionnement en fin d'année et d'éviter tout dépassement de quota.

Une grande partie des stocks exploités dans l'interrégion est par ailleurs soumise à totaux admissibles de capture (TAC)* et quotas.

Parmi les stocks emblématiques exploités par de nombreux navires de l'interrégion, on a noté en 2020 le maintien ou une hausse du TAC* pour l'églefin, la baudroie, le maquereau et une baisse pour le merlan, le merlu et la cabillaud de la mer Celtique, ainsi que la sole du golfe de Gascogne. La situation du bar est tendue depuis quelques années.

Au nord d'Audierne (48^{ème} parallèle), l'amélioration du stock a permis des évolutions positives (sur les captures accessoires), alors qu'au sud, la nécessité de préserver la ressource a nécessité un réajustement des captures.

Les TAC* font partie des mesures de gestion en place depuis des années pour garantir l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource, tout comme les tailles minimales de commercialisation ou les autorisations réglementaires de pêche. Ces mesures restreignent les possibilités de captures et donc de commercialisation.

Pour mémoire, la politique commune de la pêche (PCP) définit des règles qui visent la flotte de pêche européenne et la préservation des stocks des espèces. Réformée plusieurs fois depuis les années 1970, elle permet de gérer une ressource commune et donne à la flotte une égalité d'accès aux eaux et aux fonds structurels dédiés. Face à des stocks limités, parfois surexploités, les mesures garantissent la durabilité de l'activité et évitent qu'elle ne menace les stocks et la productivité à long terme.

Des professionnels très investis

Allant au-delà de mesures réglementaires, l'intervention des professionnels peut concerner des recherches sur la sélectivité des engins de pêche ou des actions de repeuplement de juvéniles. Comme tous les ans, des opérations de repeuplement de civelle* et des semis de naissains de coquilles Saint-Jacques ont été réalisés en 2020 dans l'interrégion. Créée à l'initiative des pêcheurs de la rade de Brest en 1983, l'écloserie du Tinduff fournit tous les ans des juvéniles de coquilles Saint-Jacques pour le réensemencement en mer.

Les professionnels établissent des partenariats avec les scientifiques, participant à des campagnes scientifiques d'évaluation des stocks. Ils financent aussi des campagnes sur des stocks locaux.

En 2020, les CRPMEM des deux régions ont signé la « charte d'engagements des pêcheurs français pour mieux comprendre le phénomène d'échouage des mammifères marins dans le golfe de Gascogne et réduire les captures accidentelles ». Cette décision montre le volontarisme

des acteurs de la filière qui s'engagent à déclarer l'ensemble des captures accidentelles, à s'équiper de répulsifs acoustiques, à poursuivre le développement de solutions techniques, à s'impliquer dans des programmes de recherche et à embarquer des caméras à bord de navires volontaires. L'administration, les pêcheurs maritimes professionnels, et leurs représentants,

ainsi que les scientifiques sont en effet mobilisés depuis plusieurs années pour mener à bien une stratégie de lutte contre les captures accidentelles de mammifères marins.

Autre exemple de la mobilisation de la profession pour la ressource, le partenariat avec Ifremer pour le programme RECRU (recrutement crustacé) sur

l'étude des phases larvaires et juvéniles des crustacés auquel sont également intégrés les lycées professionnels maritimes de Paimpol et du Guilvinec (cf page 15). Ce projet doit permettre, à terme, de bien évaluer les recrutements pour avoir une vue des futures pêches sur ces espèces.

64 pêcheurs de civelle* contrôlés simultanément dans 5 départements

La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État⁽¹⁾ intervenant pour le contrôle des pêches maritimes.

2 810
contrôles
coordonnés

439 contrôles en mer, 106 missions de surveillance aérienne, 982 inspections au débarquement des navires et 1 283 inspections de la filière pêche (criées, mareyeurs, grossistes, conserveries, poissonneries, restauration, marchés) ont été réalisés en 2020, en lien avec le CNSP à Étel.

Le rythme des inspections au débarquement a été fortement perturbé entre mars et juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Certaines unités ont cependant maintenu des missions de surveillance des ports de pêche, et dans certains cas, réalisé des inspections ciblées sur des navires en activité de pêche. L'activité des inspections a sensiblement augmenté dès mai/juin et est restée soutenue jusqu'à la fin de l'année.

À titre d'exemple, parmi les 150 contrôles qui ont concerné la

campagne de pêche de la civelle*, la DIRM NAMO a organisé en 2020 une vaste opération de contrôle des activités de pêche professionnelle et de transport des civelles* simultanément dans cinq départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime). Le dispositif a mobilisé 70 agents en charge de la police des pêches maritimes issus de neuf administrations différentes. 64 pêcheurs professionnels ont été contrôlés, pour un total de 184 kg de civelles* capturées durant la nuit de cette opération. Quatre pêcheurs ont fait l'objet d'un procès verbal et sept kilogrammes de civelles* non déclarés ont été saisis et remis à l'eau en amont de barrages. La civelle* est une espèce à forte valeur marchande (de 300 à 400 € le kilo, plusieurs milliers d'euros le kilo sur la marché noir en Asie).

La DIRM NAMO élabore tous les ans deux plans régionaux de contrôle fixant les priorités des services en la matière.

Sa cellule d'enquête intervient dans la lutte contre les activités de pêche dites

INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Elle intègre des agents de la DIRM et des DDTM/DML de l'interrégion.

La DIRM NAMO dispose d'un navire patrouilleur hauturier basé à Lorient. L'IRIS est un des moyens nautiques du « dispositif de contrôle et de surveillance » (DCS)* du ministère de la Mer. Il a effectué 120 inspections en 2020.

52 sanctions administratives (amende, retrait de licence de pêche, attribution de points de pénalité, etc.) ont été prononcées par la DIRM NAMO en 2020 à l'encontre des armateurs ou des capitaines. Elles constituent la réponse privilégiée pour réprimer les infractions commises par les pêcheurs professionnels et de loisir.

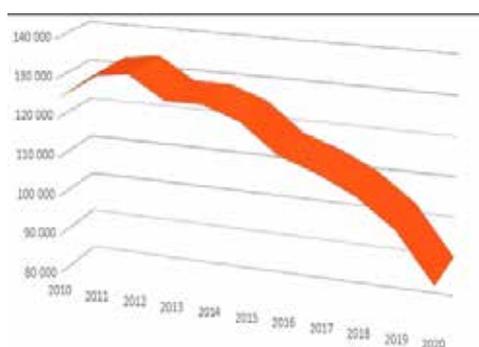


(1) OFB, DDTM/DML, DDPP, DREETS, DIRM NAMO, douanes, gendarmeries

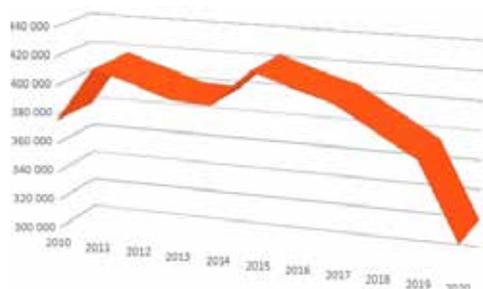
56 % des produits de la mer français vendus en criée

| Estimation de la commercialisation globale | |
|--|---------------------|
| Résultat 2020 | Variation 2020/2019 |
| 89 806 tonnes | -12 % |
| 319 millions d'euros | -14 % |
| 3,55 €/kg | -2,47 % |

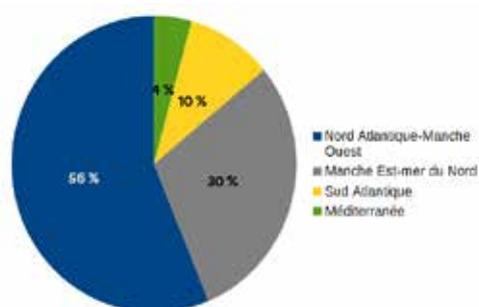
Évolution du tonnage



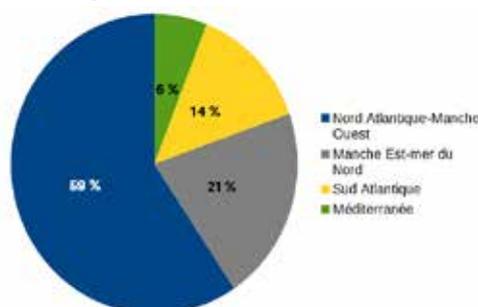
Évolution de la valeur commercialisée



La commercialisation en criée par façade maritime (tonnage)



La commercialisation en criée par façade maritime (valeur)



La crise sanitaire couplée aux incertitudes sur les conséquences du Brexit a fortement perturbé le marché des produits de la mer. Comme tout secteur économique, la pêche professionnelle a été impactée par le premier confinement, à cause notamment de la fermeture des restaurants et des cantines et de la chute des exportations. Au quatrième trimestre, le marché s'est globalement mieux tenu, malgré les difficultés des espèces haut de gamme touchées par la fermeture de la restauration. En dépit du regain d'activité à l'été, les chiffres annuels sont par conséquent en net repli par rapport aux années précédentes. La période de crise sanitaire a été marquée par une augmentation sensible des importations des produits de la mer.

La criée de Douarnenez a une place à part avec une hausse de son chiffre d'affaires de 24 % grâce à une forte concentration de sardines. Les résultats des criées du Croisic, de Saint-Malo et de Cancale sont aussi orientés à la hausse.

La filière s'est organisée : partage d'information, discussion avec la grande distribution pour absorber les apports. Les navires armés en pêche au large* ont été particulièrement touchés par la crise. La vente directe a été une alternative utilisée par les petites navires pour vendre leurs captures. Valorisante pour le professionnel, elle ne répond pas aux mêmes règles que la vente en criée (traçabilité, suivi sanitaire) et freine les rentrées d'argent permettant par exemple de financer les infrastructures portuaires.

Globalement au niveau national, FranceAgriMer constate que la situation a été meilleure sur la façade Atlantique que sur les autres façades métropolitaines.

Parmi les espèces emblématiques de l'interrégion :

- ⊙ Coquille Saint-Jacques : la saison 2020-2021 a été honorable malgré le contexte : alors que la campagne 2019-2020 a été écourtée de trois semaines à cause de la crise.
- ⊙ Thon germon : malgré un quota en baisse, la campagne a été positive.
- ⊙ La commercialisation de la langoustine et celle de la sardine sont orientées à la hausse.
- ⊙ Sont notamment en baisse les ventes de baudroie, de sole, de bar et de merlu.

Les criées de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest commercialisent la majorité des ventes des établissements français pour ces espèces : araignée de mer, bar, barbue, baudroie, cardine, congre, bouquet, églefin, thon germon, homard, langoustine, lieu jaune, limande-sole, lingue bleue, lingue franche, merlan, cabillaud, raie douce, raie fleurie, sabre noir, Saint-Pierre, sardine, tcaud, tourteau et turbot.

15 ports équipés d'une criée

Cela représente plus de la moitié des 36 halles à marée françaises. Six d'entre elles se classent dans les 15 premières halles à marée au plan national (cf page 30).

La commercialisation en criée permet de faire jouer la concurrence. Le circuit est un outil de traçabilité (produit contrôlé, pesé, etc.) et de garantie sanitaire.

Les acheteurs en criée sont essentiellement des poissonniers

(plusieurs centaines de poissonneries de détail sont installées

dans l'interrégion) et des entreprises de mareyage*.

Quelques espèces emblématiques de l'interrégion

| Espèce | Quantité (T) | Valeur (M€) | Prix moyen (€/kg) |
|--|--------------|-------------|-------------------|
| Baudroie (entière, queue, joue ou filet) | 8 151 | 41,52 | 5,09 |
| Sole commune | 1 884 | 28,81 | 15,29 |
| Langoustine | 2 221 | 28,35 | 12,76 |
| Bar commun | 1 480 | 19,42 | 13,12 |
| Merlu commun | 5 779 | 17,47 | 3,02 |
| Coquille Saint-Jacques | 6 178 | 15,29 | 2,47 |
| Sardine commune | 16 744 | 13,54 | 0,81 |
| Lieu jaune | 1 525 | 10,59 | 6,94 |
| Saint-Pierre | 865 | 10,46 | 12,09 |
| Seiche commune | 2 747 | 9,96 | 3,62 |
| Calmar | 1 242 | 8,66 | 6,97 |
| Églefin | 3 110 | 6,78 | 2,18 |
| Lingue franche | 2 185 | 5,50 | 2,52 |
| Sabre noir | 706 | 3,10 | 4,39 |
| Thon germon | 2 187 | 6,33 | 2,89 |
| Anchois commun | 70 | 0,03 | 0,42 |

6 des 15 premières criées françaises dans l'interrégion

| Criée | Rang national classement en valeur | Quantité vendues (T) | Valeur (K€) | Prix moyen (€/kg) | Évolution 2020/2019 en valeur |
|---------------------------|------------------------------------|----------------------|-------------|-------------------|-------------------------------|
| Lorient | 1 | 15 137 | 56 272 | 3,72 | ↘ |
| Le Guilvinec | 2 | 12 138 | 49 726 | 4,09 | ↘ |
| Les Sables d'Olonne | 3 | 6 145 | 36 966 | 6,01 | ↘ |
| Erquy | 4 | 9 418 | 24 087 | 2,56 | ↘ |
| Saint-Quay-Portrieux | 5 | 7 622 | 21 672 | 2,84 | ↘ |
| La Turballe | 6 | 7 006 | 17 866 | 2,55 | ↘ |
| Concarneau | 7 | 2 399 | 15 782 | 6,58 | ↘ |
| Roscoff | 8 | 4 040 | 15 643 | 3,87 | ↘ |
| Le Croisic | 9 | 1 826 | 13 492 | 7,39 | ↗ |
| Noirmoutier | 10 | 1 522 | 12 582 | 8,27 | ↘ |
| Loctudy | 11 | 2 007 | 8 719 | 4,34 | ↘ |
| Saint-Guénolé | 12 | 4 268 | 8 542 | 2,00 | ↘ |
| Brest | 13 | 1 656 | 7 957 | 4,80 | ↘ |
| Douarnenez | 14 | 9 573 | 7 630 | 0,80 | ↗ |
| Saint-Gilles-Croix-de-Vie | 15 | 1 524 | 6 814 | 4,47 | ↘ |
| Quiberon | 16 | 1 315 | 5 626 | 4,28 | ↘ |
| Audierne | 17 | 645 | 4 048 | 6,28 | ↘ |
| Saint-Malo | 18 | 1 278 | 2 846 | 2,23 | ↗ |
| Cancale | 19 | 36 | 89 | 2,47 | ↗ |

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

L'achat à distance, modèle dominant

En place à certains endroits depuis plus de 10 ans, il a grandement fait évoluer le mode de commercialisation en criée. Il permet une meilleure valorisation des produits. Les acheteurs multisites ont augmenté et certaines entreprises viennent d'autres régions. Certaines halles à marées ont ainsi pu voir le nombre de mareyeurs les fréquentant augmenter, et d'autres ont développé l'export.

Des quantités vendues hors criée en augmentation

Plus de 120 points sont agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché. La production hors criée (gré à gré ou au détail) est majoritaire pour certaines espèces. Moins de la moitié des volumes pêchés est vendue dans l'une des criées réparties sur le littoral, le reste étant vendu hors criée. Le hors criée est estimé à au moins 128 124 tonnes pour une valeur d'au moins 153 millions d'euros.

Source : FranceAgriMer

Certaines espèces sont vendues de gré à gré pour les usines de transformation avec des prix négociés à l'année.

Ainsi, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, près de 2 430 tonnes de sardines (61 % du tonnage total du port) y ont été vendues en 2020 pour une valeur de 0,8 million d'euros.

La civelle* est l'espèce emblématique des produits de la mer vendus hors criée. Les quotas (60 % pour le

De nouvelles formes de valorisation

Parmi les mesures de valorisation des captures mises en œuvre dans l'interrégion : la commercialisation de poissons vivants et l'utilisation de la méthode japonaise ikéjime* pour tuer les captures. Ces méthodes permettent d'offrir un produit d'une grande garantie de fraîcheur et très haut de gamme pour la restauration.

repeuplement de l'espèce et 40 % pour la consommation) s'élevaient pour la campagne 2019/2020 à 36 tonnes (32 tonnes pour 2020/2021).

54% du quota national de civelles sont affectés à l'unité de gestion (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) l'une des deux UGA de l'interrégion avec l'UGA Bretagne. L'activité professionnelle de pêche en estuaire en région Pays de la Loire concerne près de 200 entreprises de pêche (90 % de pêcheurs maritimes et 10 % de pêcheurs fluviaux), dont une majorité est dépendante de cette pêche civelière. Les navires détenteurs d'une licence ont une longueur inférieure à 12 mètres.

Source : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire



Des prévisions d'apports en temps réel

L'Association des directeurs et responsables des halles à marée de France, basée à Quimper, a en charge le service national de prévision des apports. Son site internet offre en temps réel aux acheteurs une vision globale des débarquements de produits de la mer dans les criées qui saisissent leurs données. Il permet aussi aux criées de mieux s'organiser en vue des débarquements prévus.

Les Pays de la Loire comptent trois centres de stockage de civelles gérés par l'organisation de producteurs Estuaires (cf page 26) afin de mieux valoriser la production de civelles* et de répondre aux commandes (Cordemais, Beauvoir-sur-mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

91 657 tonnes de thon congelé ont été produites en 2020 par la flotte océanique au thon tropical dont les armements se trouvent à Concarneau (CFTO, Saupiquet). Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien. Les armements ont souffert des mesures de restrictions sanitaires qui ont pénalisé les relèves de marins. Ils sont également touchés par des limites d'accès à certaines zones de pêche.

Source : DDTM/DML 29

Enfin, 31 navires goémoniers commercialisent hors criée des laminaires dans le Finistère (60 200 tonnes en 2020).

Le mareyeur*, premier acheteur des produits de la pêche

L'année 2020 a été difficile également pour les entreprises de mareyage*, les marchés ont été destabilisés, même après le déconfinement, et ne sont jamais vraiment revenus à une situation normale (restauration, export).

En 2015, la plupart des 120 entreprises étaient des petites et moyennes entreprises. Elles représentaient 43 % des entreprises françaises. Cinq des huit groupes principaux de mareyage* français avaient leur siège social dans l'interrégion. Les entreprises avaient majoritairement un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 5 M€. Certaines figuraient pourtant dans la tranche des chiffres d'affaires de 5 M€ à 15 M€.

En 2013, six ports (Concarneau, Loctudy, Penmarc'h, Le Guilvinec, Douarnenez et Lorient) comptaient deux tiers des entreprises de mareyage. Elles représentaient un tiers des volumes débarqués et vendus en France.

Source : Agrocampus

Comme pour la pêche, le secteur a des difficultés à recruter et les départs en retraite seront nombreux dans les années à venir.

Une double évolution concernant le métier de mareyeur* a été constatée.

- ⊙ Les professionnels ont tendance à diversifier leur activité (vers une activité de transformation ou de poissonnerie, l'investissement dans des navires ou l'aquaculture).
- ⊙ « Le mareyage* est dans une dynamique de concentration d'entreprises avec de nombreux rachats ».

Ainsi, « 11 % des entreprises font partie d'un des huit groupes principaux. Ces groupes représentent 24 % du nombre d'emplois, 22 % du chiffre d'affaires total et 12 % du nombre d'entreprises » en France.

Si quelques mareyeurs* peuvent s'approvisionner auprès de plus de 20 criées, grâce notamment à l'achat à distance, la moyenne s'établit à un peu plus de quatre criées. L'achat multisites permet aux entreprises d'offrir à leurs clients une plus large gamme de produits. Les entreprises de mareyage* peuvent compléter leurs achats en criée par des opérations d'importation ou des achats directs aux pêcheurs, à des grossistes ou à d'autres mareyeurs.

Source : FranceAgriMer



Laurent Mignaux Bouissou / Terra

Parmi les grands groupes français, l'interrégion accueille près de Nantes le siège social d'Océalliance (600 collaborateurs). Le groupe est présent de Boulogne-sur-mer à Saint-Jean-de-Luz et implanté en Écosse.

Le groupe Vives-eaux dont le siège est aussi en Loire-Atlantique est composé de 11 entités indépendantes et compte 300 collaborateurs. Il achète dans vingt halles à marée différentes. Le groupe Le Graët (Guingamp) est présent dans plusieurs secteurs agro-alimentaires avec 800 salariés en 2017.

L'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) située à Quimper regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées de Cancale à Quiberon. Elle assure la gestion des transactions financières acheteurs/criées pour plus de 300 adhérents (acheteurs mareyeurs et poissonniers). Les acheteurs de la Loire-Atlantique et de la Vendée peuvent quant à eux adhérer à l'Association centre Atlantique des acheteurs des produits de la pêche (ACAAPP) dont le siège est à La Rochelle et qui regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les halles à marée allant de La Turballe et Royan.

Transformation et conserverie, deux activités phares dans l'interrégion

30 % des entreprises françaises de transformation des produits de la mer sont situées dans l'interrégion qui accueille également plusieurs entreprises de fumage de poisson.

La conserverie de produits de la mer (thon, sardine, maquereau, etc.), inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. L'activité a évolué vers des produits à forte valeur ajoutée. Les industriels soulignent l'augmentation du prix du frais, induite par la hausse de la demande mondiale de poisson et l'absence d'augmentation de la production,

voire une baisse de la production utilisable en conserverie.

Les poissons en conserve représentent 843 millions d'euros de chiffre d'affaires en France pour 212 129 tonnes.

Source: ADEPALE & Douanes françaises

De nombreuses entreprises françaises incontournables sont situées dans l'interrégion :

- ⊙ Les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle Connétable, Paul Paulet/ Petit navire, Capitaine Cook, Gonidec/Les Mouettes d'Arvor, Kerbriant, la Belle-îloise, les Jeannettes, la Quiberonnaise, la Compagnie

bretonne du poisson, Pointe de Penmarc'h, Océane alimentaire, Hénaff, Courtin, les Délices de la mer (groupe Le Graët), Groix & nature, APAK, etc. en Bretagne.

- ⊙ La Maison Gendreau (marque les Dieux) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Sablaise à Olonne-sur-mer dans les Pays de la Loire.

Trois des quatre fabricants français de surimi sont aussi installés dans l'interrégion.

IGP, label rouge, Pêche durable, MSC, EPV, de nombreux engagements valorisés

La coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Armor bénéficie d'une IGP* (indication géographique protégée).

Bénéficient d'un label rouge les

- ⊙ Conserves de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- ⊙ Sardines et filets de sardines pêchés à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- ⊙ Sardines à l'huile d'olive vierge extra préparées à l'ancienne (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- ⊙ Filets de maquereaux marinés au muscadet AOC et aux aromates (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- ⊙ Conserves de maquereaux (Poissons bleus de Bretagne,

Penmarc'h).

- ⊙ Noix de Saint-Jacques surgelées / Pecten maximus (Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).

- ⊙ Conserves de thon (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).

- ⊙ Conserves de thon albacore (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).

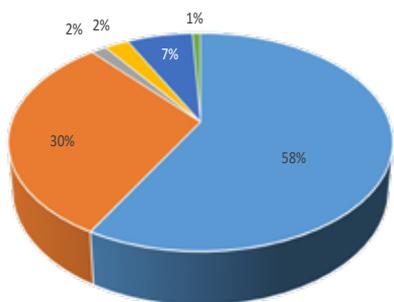
La pêcherie de thon rouge de l'Atlantique (palangriers de l'île d'Yeu) de l'organisation de producteurs OP Vendée bénéficie depuis 2019 de l'écolabel public Pêche durable. Ce signe de qualité certifie aux consommateurs que les produits de la pêche répondent à des exigences environnementales, économiques et sociales. Cet écolabel public français fait suite à la volonté

de la filière pêche, en 2007, de créer un écolabel facilement reconnaissable par les consommateurs. Il répond aux engagements du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer.

La pêcherie de lieu noir de la mer du Nord exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo et Scapêche bénéficie d'un label de pêche durable MSC (Marine stewardship council).

Cinq entreprises de transformation et de conservation de produits de la mer bénéficient du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) décerné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

2 000 tonnes de produits de la mer pêchées à pied



La production de la pêche à pied professionnelle est de 2 163 tonnes en 2020, hors algues de rive.

625 permis nationaux de pêche à pied avaient été

délivrés par l'administration. Des licences sont attribuées pour les gisements de l'interrégion par les comités départementaux des pêches et des élevages marins* en Bretagne et par le comité régional des pêches et des élevages marins* des Pays de la Loire. Un timbre est attribué pour chaque espèce et/ou gisement de coquillages par chaque comité.

La pêche professionnelle, comme la pêche récréative, peut être impactée par des interdictions de pêche suite à des pollutions bactériologiques/microbiologiques ou des contaminations phytoplanc-toniques.

Pour les algues de rive (cf page 40), l'exploitation est directement encadrée par la DIRM NAMO dans les Pays de la Loire et par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins en Bretagne.

Plus de 5 000 tonnes d'algues de rive sont récoltées chaque année. Une vingtaine d'algues est récoltée à destination principalement de trois secteurs économiques

- ⊙ Extraction de phycocolloïdes (gélifiants).
- ⊙ Agro-industrie, agro-fourriture et alimentaire.
- ⊙ Produits de la santé.

L'accompagnement financier de la filière

En 2020 face à la crise, les entreprises ont pu bénéficier du soutien financier exceptionnel mis en place par l'État, que ce soit des aides transversales (chômage partiel, fonds de solidarité, report de charges) ou spécifiques (la DIRM NAMO a ainsi instruits 620 dossiers d'aides en faveur des armements pour arrêts temporaires d'activité lors du premier confinement).

Les conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire ont également mis en place un accompagnement d'exception.

L'accompagnement est notamment assuré par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)*, l'instrument financier de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Il bénéficie aux projets professionnels individuels et aux projets collectifs portés par les structures professionnelles. Les collectivités territoriales, mais également l'État (dossiers instruits

par la DIRM NAMO et FranceAgriMer) apportent la contrepartie financière nécessaire.

Les mesures du FEAMP (programmation 2014-2020) sont :

- ⊙ Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs.
- ⊙ Santé et sécurité.
- ⊙ Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique.
- ⊙ Ports de pêche, sites de débarquement, halles à marée et abris.
- ⊙ Commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- ⊙ Partenariat entre scientifiques et pêcheurs.
- ⊙ Arrêt définitif ou temporaire d'activités de pêche.
- ⊙ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins.

Les conseils régionaux apportent leur soutien au secteur grâce à des prêts avec ou sans garantie et des fonds de garantie.

Les professionnels peuvent également avoir recours à plusieurs fonds d'investissement. Dédiés aux divers secteurs de l'économie maritime ou spécifiquement au développement halieutique, et notamment au renouvellement de la flotte de pêche, ces fonds peuvent réunir des souscripteurs publics et privés. Leur zone d'applicabilité couvre l'ensemble de l'interrégion, voire plus, ou est limitée à une région administrative.

France Filière Pêche soutient financièrement les armements à la pêche, dans le cadre de la recherche en technologie des pêches et en halieutique, en partenariat avec plusieurs universités et instituts scientifiques autour de thématiques essentielles pour la durabilité de la pêche (économies d'énergie, diminution des rejets, etc.).

La copropriété avec un armement coopératif peut aussi faciliter les installations.

